



GASPAL GESTION

# GASPAL CROISSANCE DIVIDENDES

**rapport  
annuel**

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 30.06.2023

# ■ sommaire

<b>informations concernant les placements et la gestion.....</b>	<b>3</b>
<b>rapport d'activité .....</b>	<b>11</b>
<b>rapport du commissaire aux comptes.....</b>	<b>28</b>
<b>comptes annuels .....</b>	<b>32</b>
bilan .....	33
actif .....	33
passif .....	34
hors-bilan.....	35
compte de résultat.....	36
annexes .....	37
règles & méthodes comptables .....	37
évolution actif net .....	40
compléments d'information .....	41
<b>inventaire.....</b>	<b>55</b>

<b>Commercialisateurs</b>	GASPAL GESTION 7, boulevard de la Madeleine - 75001 Paris QUILVEST BANQUE PRIVÉE 243, boulevard Saint Germain - 75007 Paris
<b>Société de gestion</b>	GASPAL GESTION 7, boulevard de la Madeleine - 75001 Paris
<b>Dépositaire et conservateur</b>	CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC) 6, avenue de Provence - 75009 Paris
<b>Commissaire aux comptes</b>	CABINET DELOITTE & ASSOCIÉS Tour Majunga 6, place de la Pyramide - 92908 Paris-la-Défense Cedex

# Informations concernant les placements et la gestion

### **Classification :**

Actions des pays de la zone EURO.

### **Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :**

FCP de capitalisation (parts IC, parts IV, parts RC) et/ou de distribution (parts RD). La société de gestion se réserve la possibilité de verser des acomptes sur ces revenus aux porteurs de parts D.

### **Opc d'opc :**

Non.

Inférieur à 10 % de l'actif net.

### **Objectif de gestion :**

L'objectif du FCP est d'obtenir dans le cadre d'une allocation dynamique actions (ou titres assimilés, éligibles au PEA), principalement cotées sur la zone EURO, une performance, sur la durée de placement recommandée, basée sur la croissance des revenus distribués par des sociétés sélectionnées pour leur qualité et répondant positivement à des critères ESG (approche best-in-Class).

Le Fonds prend en compte les risques de durabilité et les caractéristiques ESG dans le cadre de sa procédure de sélection. A cet égard, le Fonds promeut des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement SFDR. Le fonds est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

Le Fonds ne considère pas les principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. En effet, après évaluation et compte tenu des objectifs de gestion des fonds gérés, la société de gestion juge qu'il n'est pas pertinent de prendre en compte les principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité.

Bien que le Fonds puisse investir dans des activités économiques durables sur le plan environnemental au sens du Règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 ("Règlement Taxonomie"), il n'a pas un objectif environnemental spécifique et ne s'engage pas à investir dans des investissements durables qui sont alignés sur les critères du Règlement Taxonomie.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation des changements climatiques, (ii) adaptation aux changements climatiques, (iii) utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines, (iv) transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et contrôle de la pollution, (vi) protection des écosystèmes sains.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux,

qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe " do no significant harm " ou " DNSH " ou ne pas causer de préjudice important ), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Le principe consistant à " ne pas causer de préjudice important " s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matières d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matières d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Sans être engagé à respecter un objectif minimal, la Société de gestion fait ses meilleurs efforts pour divulguer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des Normes techniques réglementaires en ce qui concerne le contenu et la présentation des divulgations conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

A partir de la pleine disponibilité des données et de la finalisation des méthodologies de calcul pertinentes, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

### **Indicateur de référence :**

Le FCP répond à une gestion en pure sélection de valeurs, sans tenir compte d'une référence à un indice, secteur d'activité. Il n'est donc pas soumis à un indicateur de référence. Cependant, afin de permettre aux porteurs de faire des comparaisons de performance a posteriori, il est possible de comparer l'évolution du fonds avec celle de l'indice (composé d'actions européennes cotées de la zone euro) EUROSTOXX 50 dividendes non réinvestis pour la part RD, avec celle de l'indice EUROSTOXX 50 dividendes réinvestis pour les parts IC, RC et IV.

EURO STOXX 50, est calculé par la société Stoxx Limited, Il est représentatif des plus grandes capitalisations de la zone Euro. Il est disponible sur le site [www.stoxx.com](http://www.stoxx.com)

STOXX Ltd est inscrit au registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

### **Stratégie d'investissement :**

#### **1- La stratégie utilisée :**

La stratégie d'investissement du FCP, totalement discrétionnaire, repose avant tout sur une sélection active de valeurs des marchés actions de la zone EURO notamment, afin que le fonds soit éligible au PEA.

Stratégie financière

La construction du portefeuille est fondée sur une approche ascendante (« Bottom Up ») basée sur les caractéristiques propres des sociétés.

L'univers de gestion repose ainsi sur trois profils de sociétés :

- Les valeurs de rendement immédiat : valeurs déjà engagées dans le processus de croissance des dividendes, dont le rendement est supérieur à la moyenne des valeurs de l'indice EUROSTOXX 50,
- Secteurs matures / régulés / concentrés,
- Position concurrentielle forte / pertinence de la stratégie,
- Profil de rendement / risque limité,
- Politique de distribution attractive,
- Les valeurs générant une croissance de rendement à deux ans : valeurs entrant dans une dynamique d'accélération des marges brutes d'autofinancement, dont le rendement est proche du marché monétaire,
- Les valeurs à fort potentiel de rendement à long terme,
- Les valeurs de qualité offrant une croissance visible.

Les critères communs de sélection de ces sociétés sont par conséquent :

- Une position concurrentielle forte,
- Un endettement raisonnable,
- Une capacité d'autofinancement récurrente,
- Une politique d'investissement maîtrisée,
- Une bonne visibilité sur le niveau des marges,
- Une qualité reconnue et régulière du management.

Le choix des valeurs, principalement sélectionnées parmi les actions de grande et moyenne capitalisation, cotées sur un marché réglementé, est régulièrement revu en fonction des éventuelles modifications des critères précédemment cités. La répartition par

secteur est contrôlée a posteriori. Elle peut faire l'objet d'ajustements, pour éviter toute concentration non fondée sur un secteur d'activité.

### **Processus de sélection ESG**

Pour concilier la recherche de performance et le développement des pratiques socialement responsables, des critères ESG sont intégrés et considérés selon une approche « Best-in-Class ».

L'approche Best in Class est un type de sélection et de filtrage ESG contraignant qui consiste à privilégier, au sein de l'univers d'investissement, les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier, au sein de leur secteur d'activité.

Le processus de sélection de titres ESG s'appuie sur la collecte d'informations extra-financières sur les entreprises de l'univers d'investissement du Fonds composé des émetteurs de la zone Euro d'une capitalisation supérieure à 5 milliards d'euros. Gaspal Gestion procède à une analyse extra-financière des entreprises, en s'appuyant principalement sur les bases de données de Sustainalytics qui aboutit pour chacune à une notation (ESG Risk score).

Sont ainsi exclus de l'univers d'investissement du Fonds :

#### - Exclusions volontaires :

- les émetteurs dont la notation ESG s'avère la plus défavorable (risque sévère au sens de Sustain.)
- les émetteurs impactés par des controverses de niveau 5 (sur une échelle de 1 à 5 selon Sustainalytics) et validées par l'équipe ESG ;
- Transgression avérée à l'un des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies.

#### - Exclusions normatives :

- Armes controversées : bombes à sous munitions, mines anti-personnel, armes chimiques et biologiques selon la politique de Gaspal Gestion en vigueur (charbon, tabac, ...).

Des pratiques d'engagement actionnarial sont menées avec les entreprises présentes en portefeuille qui :

- sont impactées par des controverses de niveau 4 (sur une échelle de 1 à 5 selon Sustainalytics).

La construction du portefeuille aboutit ainsi à une note ESG moyenne pondérée du portefeuille supérieure à la note ESG moyenne de l'univers d'investissement initial après élimination de 20 % des valeurs les moins bien notées (comprenant les valeurs exclues et la notation extra-financière).

Les notes extra-financières sont susceptibles d'évoluer dans le temps à la hausse comme à la baisse. Elles sont revues a minima tous les 12 mois. Les controverses font l'objet d'un suivi régulier de la part de l'équipe de gestion. En cas de controverse importante, les notes sont mises à jour immédiatement. Elles pourront conduire à des décisions d'investissement ou de désinvestissement.

La part des émetteurs ayant une note ESG dans le portefeuille du Fonds (hors dette publique ou quasi public et liquidités) sera durablement supérieure à 90 %.

## **2- Les actifs et instruments financiers utilisés**

### 2- Actions

Le fonds est exposé au minimum à hauteur de 60 % aux marchés actions de la zone EURO, 10 % maximum au risque de change sur des devises hors euro (y compris les actions de pays émergents).

Le choix des valeurs, sélectionnées principalement parmi les actions de grande et moyenne capitalisation (capitalisations supérieures à 5 Mds), cotées sur un marché réglementé, est régulièrement revu en fonction des éventuelles modifications des critères précédemment cités (les petites capitalisations inférieures à 5 milliards représenteront au maximum 10%). La répartition par secteur est contrôlée a posteriori. Elle peut faire l'objet d'ajustements, pour éviter toute concentration non fondée sur un secteur d'activité.

L'actif du FCP (éligible au PEA) est investi à 75 % au moins en actions de la zone EURO.

#### 2-2 Titres de créance et instruments du marché monétaire :

Le FCP peut détenir dans la limite de 25% de son actif, des obligations et instruments monétaires d'émetteurs privés ou d'Etat de la zone euro. Ces instruments utilisés, pour l'essentiel, dans le cadre de la gestion de trésorerie du FCP, sont constitués de titres de créances négociables (émetteurs privés) d'une durée inférieure à 1 an. Exceptionnellement, en vue d'optimiser la performance du FCP, et en fonction de l'évolution des marchés actions, le gérant pourra détenir des obligations du secteur privé d'une durée de vie supérieure à 1 an.

En ce qui concerne la notation des instruments de taux, la société de gestion prévoit de ne pas acquérir de titres notés "spéculatifs" (de notation inférieure à A3 pour le court terme ou BBB- pour le long terme selon l'échelle Standard & Poor's ou à défaut une notation équivalente) ou en « non noté », au moment de l'investissement, au-delà de 10% de l'actif.

2-3 Actions et parts d'autres OPCVM ou Fonds d'Investissement

Le FCP peut détenir jusqu'à 10 % de son actif en actions ou parts des OPCVM ou OPC suivants :

<b>2-3-1 OPCVM européens (dont français) conformes à la directive 2009/65/CE</b>	
OPCVM pouvant investir jusqu'à 10% de leur actif en OPCVM ou fonds d'investissement	X
OPCVM pouvant investir plus de 10% de leur actif en OPCVM ou fonds d'investissement	
<b>2-3-2 OPCVM français non conformes à la directive répondant aux critères de l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier</b>	
OPCVM pouvant investir jusqu'à 10% de leur actif en OPCVM ou fonds d'investissement	X
OPCVM pouvant investir plus de 10% de leur actif en OPCVM ou fonds d'investissement	
OPCVM nourricier	
OPCVM bénéficiant d'une procédure allégée	
OPCVM contractuels	
OPCVM à règles d'investissement allégées sans effet de levier	
OPCVM à règles d'investissements allégées à effet de levier	
OPCVM de fonds alternatifs	
FCPR dont FCPI, FCPR bénéficiant d'une procédure allégée, FIP	
FCMIT	
<b>2-3-3 OPC étrangers non conformes à la directive répondant aux critères d'éligibilité de l'article R214-13 du Code monétaire et financier</b>	
Fonds d'investissement faisant l'objet d'un accord bilatéral entre l'AMF et leur autorité de surveillance. Fonds d'investissement étrangers répondant aux critères fixés par le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.	X

Les OPCVM ou OPC détenus par le FCP peuvent être gérés par la société de gestion ou une société juridiquement liée au sens du Décret 89-623 modifié.

2-4 Instruments dérivés

Le FCP pourra investir sur des instruments financiers à terme (dérivés) négociés sur des marchés réglementés ou organisés, français et étrangers ou de gré à gré, et en particulier, de manière non exhaustive, recourir à des contrats à terme, des options, des changes à terme. Dans ce cadre, et en vue de réaliser l'objectif de gestion, le gérant pourra prendre des positions en vue :

- de couvrir son portefeuille au marché actions, au travers de positions sur instruments sur indices généraux ou sectoriels, ou l'exposition du portefeuille à certaines valeurs en particulier au travers d'instruments sur actions,
- d'augmenter l'exposition du portefeuille au marché en général, à certains secteurs d'activités ou à certains titres en particulier (instruments sur indices sectoriels) ou à certaines valeurs (instruments sur actions), sans toutefois que cette exposition puisse dépasser 100 % de l'actif net,
- uniquement de couvrir le risque de change par l'utilisation d'options sur devises et/ou de changes à terme.

2-5 Titres intégrant des dérivés

Le FCP pourra, également intervenir sur des titres intégrant des dérivés à savoir : warrants et bons de souscription.

Le FCP pourra utiliser les instruments dérivés (2-4), les titres intégrant des dérivés (2-5) et les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres (2-9) dans la limite de 100% de l'actif net. Le tableau, ci-après, détaille les conditions d'intervention du FCP sur les instruments dérivés et les titres intégrant des dérivés.

**Tableau des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés**

	TYPE DE MARCHÉ			NATURE DES RISQUES					NATURE DES INTERVENTIONS			
	Marchés réglementés	Marchés organisés	Marchés de gré à gré	action	Taux	change	crédit	Autre(s) risque(s)	Couverture	exposition	arbitrage	Autre(s) stratégie(s)
<b>Contrats à terme sur</b>												
Actions	■	■		■					■	■		
Taux												
Indices	■	■		■					■	■		
<b>Options sur</b>												
Actions	■	■	■	■					■	■		
Taux												
Change	■	■	■						■			
Indices	■	■	■	■					■	■		
<b>Swaps</b>												
Inflation												
Taux												
Change												
Indices												
<b>Change à terme</b>												
Devise(s)			■			■			■			
<b>Dérivés de crédit</b>												
Crédit Default Swap (CDS)												
First Losses & First Default CDS												
First Losses Credit Default Swap												
Credit link notes (CLN)												
<b>Autres</b>												
<b>Equity link</b>												
<b>Warrants sur</b>												
Actions			■	■						■		
Taux												
Change												
Crédit												
<b>EMTN</b>												
EMTN(*)												
<b>Bon de souscription</b>												
Actions	■	■		■						■		
Taux												

**2-6 Dépôts**

Le FCP peut effectuer, dans la limite de 20 % de l'actif, des dépôts d'une durée maximale de douze mois, conclus dans le cadre d'une convention cadre approuvée par l'AMF. Ces dépôts qui permettent de gérer tout ou partie de la trésorerie du FCP contribuent, dans ce cadre, à la réalisation de l'objectif de gestion.

**2-7 Liquidités**

A titre accessoire, le FCP peut détenir des liquidités.

**2-8 Emprunts d'espèces**

Le FCP pourra être emprunteur d'espèces dans la limite de 10% de son actif, si son compte espèces venait temporairement à être en position débitrice en raison de ses opérations (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscription/ rachat, ...).

**2-9 Opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres**

<b>Nature des opérations utilisées</b>	
Prises et mises en pension par référence au code monétaire et financier	X
Prêts et emprunts de titres par référence au code monétaire et financier	X
Prêts de titres par référence au code civil	
Autres	

<b>Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limité à la réalisation de l'objectif de gestion</b>	
Gestion de trésorerie	X
Optimisation des revenus et de la performance du FCP	X
Contribution éventuelle à l'effet de levier du FCP	
Couverture des positions courtes par emprunt de titres	X
Autres	

Types d'actifs pouvant faire l'objet de telles opérations : actions.

Le FCP pourra recourir aux opérations décrites, ci-dessus, dans les limites réglementaires applicables aux fonds à vocation générale.

Rémunération : des informations complémentaires figurent au paragraphe « frais et commissions ».

**Contrat constituant des garanties financières**

Dans le cadre de la réalisation des opérations d'acquisition / cession temporaire des titres, le fonds peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces ou en titres financiers.

Ces garanties sont données sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent,
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment,
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne au prix du marché ou selon un modèle de pricing. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit,
- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit selon l'analyse de la société de gestion. Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA « monétaires court terme »), soit investies en OPCVM/FIA « monétaires à court terme », soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit,
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie,
- Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net,
- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières,
- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

**Profil de risque :**

L'indicateur synthétique de risque et de rendement est de 6. Cet indicateur est calculé à partir de la création.

Cet OPCVM est classé dans cette catégorie en raison de son exposition discrétionnaire aux marchés actions.

L'investissement sur les actions de petite et moyenne capitalisations peuvent induire des fluctuations importantes et rapides à la hausse comme à la baisse de la valeur liquidative compte tenu d'une faible liquidité de ces marchés.

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de gestion. Ces instruments

connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

La valeur liquidative est susceptible de connaître des mouvements de cours élevés du fait des instruments financiers qui composent son portefeuille. Dans ces conditions, le capital investi pourrait ne pas être intégralement restitué y compris pour un investissement réalisé sur la durée de placement recommandée.

**Risque actions :** Le fonds peut être exposé à un risque de baisse des actions ou des OPCVM actions détenus en portefeuille; les variations des marchés actions peuvent entraîner des variations importantes de l'actif net pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative de cet opcv. En outre, sur les marchés des moyennes capitalisations, le volume des titres cotés en bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative de cet opcv peut donc baisser rapidement et fortement.

**Risque discrétionnaire dans les OPCVM actions :** la performance de cet opcv dépendra des sociétés choisies par le gérant. Il existe un risque que le gérant ne sélectionne pas les sociétés les plus performantes.

**Risque de change :** Il s'agit du risque de baisse des devises de cotation – hors euro- des instruments financiers sur lesquels est investi l'OPCVM par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, la valeur liquidative pourra baisser.

**Risque de taux :** Il s'agit du risque de baisse des instruments financiers découlant de la variation des taux d'intérêts. Il est mesuré par la sensibilité. En période de hausse des taux d'intérêts, la valeur liquidative pourra baisser de manière sensible.

**Risque de crédit :** Il s'agit du risque qu'un émetteur d'obligations ne puisse pas faire face à ses échéances, c'est-à-dire au paiement des coupons chaque année et au remboursement du capital à l'échéance. Cette défaillance pourrait amener la valeur liquidative de cet opcv à baisser. Cela recouvre également le risque de dégradation de l'émetteur. Ce risque est d'autant plus important que la société de gestion pourra acquérir à hauteur de 10 % de l'actif des instruments de taux notés « spéculatifs » (c'est-à-dire dont la notation est inférieure à A3 ou BBB- chez S&P ou équivalent chez les autres agences) ou en « non noté », au moment de l'investissement.

**Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés :** L'utilisation des instruments dérivés peut entraîner sur de courtes périodes des variations plus importantes, de la valeur liquidative à la hausse comme à la baisse, que les marchés sur lesquels l'opcv est exposé.

**Risque en matière de durabilité :** Un évènement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

**Risques liés à la prise en compte des risques de durabilité :** Actuellement, il n'existe pas de cadre ou de liste de facteurs universellement reconnus dont il faut tenir compte pour s'assurer que les investissements sont durables, et le cadre juridique et réglementaire régissant la finance durable est toujours en cours de développement.

L'application des critères ESG au processus d'investissement dans le cadre de la prise en compte des risques de durabilité, peut exclure des titres de certains émetteurs pour des raisons non financières, ce qui peut impliquer de renoncer à certaines opportunités de marché disponibles pour d'autres fonds qui n'utilisent pas de critères ESG ou de durabilité. L'orientation du gérant du fonds sur les émetteurs de titres qui présentent des caractéristiques durables peut affecter la performance des investissements d'un Fonds durable et entraîner un rendement qui, par moment, sera inférieur à celui de fonds similaires n'ayant pas d'approche durable ou qui appliquerait des critères extra-financiers. Les caractéristiques durables ou extra-financières utilisées dans une politique d'investissement d'un fonds peuvent l'empêcher d'acheter certains titres qui, dans d'autres circonstances, présenteraient des avantages, et/ou de vendre des titres en raison de leurs caractéristiques durables en dépit du préjudice qui pourrait en résulter. À court terme, une orientation sur les titres des émetteurs présentant des caractéristiques durables pourrait affecter positivement ou négativement la performance des investissements du Fonds avec des fonds similaires n'ayant pas cette orientation.

À long terme, cette orientation devrait avoir un effet favorable, sans qu'aucune garantie ne soit accordée à cet égard.

Les informations ESG disponibles, que ces dernières proviennent de fournisseurs de données tiers ou des émetteurs eux-mêmes peuvent être incomplètes, inexactes, parcellaires, ou indisponibles, ce qui peut avoir un impact négatif sur un portefeuille qui s'appuie sur ces données pour évaluer l'inclusion ou l'exclusion appropriée d'un titre. Par ailleurs, il est possible qu'un titre ou une valeur puisse être mal évalué.

L'approche de la finance durable sera amenée à évoluer et à se développer au fil du temps, à la fois en raison de l'affinement des processus de décision d'investissement visant à prendre en compte les facteurs et les risques ESG, mais aussi en raison des évolutions juridiques et réglementaires.

### **Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :**

Cet OPCVM s'adresse à tout souscripteur (personne physique et personne morale) qui souhaite investir sur les marchés actions de la zone EURO et qui accepte ainsi les risques liés à l'évolution de ces marchés.

Les parts n'ont pas été, ni ne seront, enregistrées en vertu du U.S. Securities Act de 1933 (ci-après, "l'Act de 1933"), ou en vertu de quelque loi applicable dans un Etat américain, et les parts ne pourront pas être directement ou indirectement cédées, offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique (y compris ses territoires et possessions), au bénéfice de tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique (ci-après "U.S. Person", tel que ce terme est défini par la réglementation américaine "Regulation S" dans le cadre de l'Act de 1933 adoptée par l'Autorité américaine de régulation des marchés "Securities and Exchange Commission" ou "SEC"),

sauf si (i) un enregistrement des parts était effectué ou (ii) une exemption était applicable (avec le consentement préalable de la société de gestion du FCP).

Durée minimale de placement recommandée : 5 ans.

L'OPCVM est susceptible de servir d'unité de compte à des contrats d'assurance-vie d'une durée supérieure ou égale à huit ans.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans le FCP dépend du niveau de risque que l'investisseur souhaite prendre. Ce montant dépend également de paramètres inhérents au porteur, notamment sa situation patrimoniale et la composition actuelle de son patrimoine financier. La constitution et la détention d'un patrimoine financier supposent une diversification des

placements. Aussi, il est recommandé à toute personne désireuse de souscrire des parts du FCP de contacter son conseiller habituel pour avoir une information ou un conseil, plus adapté à sa situation personnelle.

Durée minimale de placement recommandée : 5 ans.

### **Indications sur le régime fiscal :**

Le FCP n'est pas assujéti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de cet opcv. Si l'investisseur n'est pas sûr de sa situation fiscale, il doit s'adresser à un conseiller fiscal professionnel.

Le fonds est éligible au PEA. De ce fait il sera investi à 75% minimum en actions de pays de la zone EURO.

***Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.***

*La valeur liquidative est disponible auprès de Gaspal Gestion et Quilvest Banque Privée.*

- *Le prospectus complet de l'Opcvm et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de : Gaspal Gestion, 7, boulevard de la Madeleine - 75001 Paris.*
- *Date d'agrément par l'AMF : 4 avril 2008*
- *Date de création du Fonds : 9 mai 2008.*

# rapport d'activité



## Commentaires de gestion année 2022-2023 de l'OPCVM GASPAL CROISSANCE DIVIDENDES

### ORIENTATION DES PLACEMENTS - RAPPEL

L'objectif de gestion est la recherche de performance, supérieure à long terme à celle de l'EuroStoxx 50 dividendes réinvestis. Le FCP est investi en actions de sociétés de la zone Euro. Il oriente ses placements plus particulièrement sur des sociétés :

- générant un dividende élevé,
- déjà engagées dans le processus de croissance des dividendes,
- à fort potentiel de croissance du dividende.

L'actif de l'OPCVM est composé en permanence à plus de 75% de titres éligibles au PEA (Plan d'Épargne en Actions). Le FCP peut investir en OPCVM de droit français ou coordonnés jusqu'à 10% de son actif.

Dans les limites prévues par la réglementation, le FCP pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés de la zone Euro ou de gré à gré. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille ou de l'exposer à des actions, titres et valeurs assimilées ou des indices, pour tirer parti des variations de marché et poursuivre l'objectif de gestion. Ces opérations seront effectuées dans la limite de 100% de l'actif du FCP. Le degré d'exposition minimum au risque actions est de 60%. Le risque de change pour le porteur Européen zone Euro sera marginal.

### COMPTE-RENDU D'ACTIVITE

Sur la période du 30 juin 2022 au 30 juin 2023, les VL des parts IC, RD, RC et IV du FCP ont augmenté de respectivement : +20,26%, +18,86%, +19,41% et +20,84% à comparer à celle de leur indice de référence, l'Eurostoxx 50 dividendes réinvestis, qui augmente de +30,59%.

Au 30/06/2022 :

- La valeur liquidative est de :
  - 324,26€ pour la part IC (au 30/06/2022 : 269,64 €)
  - 254,61€ pour la part RD (au 30/06/2022 : 214,21 €)
  - 198,00€ pour la part RC (au 30/06/2022 : 165,81 €)
  - 192,14€ pour la part IV (au 30/06/2022 : 159,00 €)
- Le nombre de parts s'élève à :
  - 76 474,15460 parts IC (au 30/06/2022 : 83 141,9087)
  - 1 199,96 parts RD (au 30/06/2022 : 1 246,9600)
  - 6 423,84190 parts RC (au 30/06/2022 : 8 660,1908)
  - 402 195,89080 parts IV (au 30/06/2022 : 397 542,8466)
- L'actif net passe à : 103 656 687,76 (au 30/06/2022 : 87 332 280,14 €).

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF n° GP 98031  
 SA au capital de 278 900 € - RCS Paris B 419 439 377 - 7, Boulevard de la Madeleine 75001 PARIS  
 Tél. : 01 42 68 19 94 – Fax : 01 45 50 14 05 Email : info@gaspalgestion.com  
 TVA Intracommunautaire : FR 964 194 393 77



## **Le troisième trimestre 2022 :**

Le troisième trimestre 2022 a été marqué par une forte volatilité sur les places financières mondiales. D'abord orientés en forte hausse grâce à de solides publications de résultats par les entreprises de part et d'autre de l'Atlantique, les marchés se sont ensuite retournés à la baisse en raison de la persistance des tensions géopolitiques qui accentuent la crise énergétique, notamment en Europe et augmente le risque de récession en Europe et aux Etats-Unis.

Sur le plan géopolitique, les tensions avec la Russie demeurent vives. Des explosions sous-marines ont endommagé les gazoducs Nord Stream 1 et 2 : Etats-Unis et Russie se rejettent la responsabilité de ce probable sabotage. Début août la visite à Taïwan de la présidente de la chambre des représentants américaine Nancy Pelosi a provoqué la colère de Pékin et a entraîné l'escalade des tensions entre la Chine, Taïwan et les Etats-Unis.

L'envolée du prix de l'énergie alimente une inflation qui se maintient durablement à des niveaux inédits depuis près de 40 ans, obligeant les principales banques centrales, à l'exception notable de la Chine, de procéder à des hausses conséquentes des taux d'intérêts. Ainsi la FED et la BCE ont toutes deux augmenté nettement leurs taux en juillet et en septembre. Le taux directeur de la BCE est ainsi repassé en territoire positif en septembre. Aux Etats-Unis, Jerome Powell a insisté sur la nécessité de conserver durablement des taux directeurs élevés pour lutter contre les pressions inflationnistes en renvoyant à la situation vécue dans les années 70. D'autres hausses des taux sont encore à attendre au cours du quatrième trimestre 2022 de la part de la FED et de la BCE.

Les prévisions de croissance économique pour 2023 continuent à être revues en baisse. L'Europe et notamment l'Allemagne sont le plus touchés par la crise énergétique.

Sur le plan politique en Italie, la coalition de droite menée par Giorgia Meloni a remporté les élections parlementaires avec 43% des voix. Le parti d'extrême-droite Fratelli d'Italia a récolté environ 25% des suffrages.

Le dollar a joué un rôle de valeur refuge. Cela bénéficie aux entreprises européennes exportatrices, notamment les valeurs dans les secteurs du luxe ou des spiritueux.

Les publications des résultats semestriels des entreprises se sont révélées solides de part et d'autre de l'Atlantique, malgré les craintes sur les marges engendrées par l'envolée des coûts de l'énergie et des matières premières ainsi que par la hausse des salaires. Les résultats dans les secteurs du luxe et de la technologie ont dépassé les attentes.

L'indice français CAC 40 affiche sur le trimestre un score de -2,46% (dvd réinvestis), l'indice allemand DAX -5,24% (dvd réinvestis), l'indice européen Eurostoxx 50 -3,71% (dvd réinvestis), l'indice américain Dow Jones -6,66% (dvd réinvestis). Le Nikkei japonais clôture en baisse de -0,83% (dvd réinvestis). Les Pays émergents : MSCI EM : -11,57% (dvd réinvestis). Les matières premières et le pétrole sont en retrait respectivement de -4,7% pétrole est en baisse de -23,4% (Brent en \$). Du côté obligataire, l'indice Corporate Euro est en hausse de +0,16% et le High Yield Euro progresse de +0,61%.



## **Le quatrième trimestre 2022 :**

Le quatrième trimestre 2022 a été marqué par un important rebond des marchés financiers. Les investisseurs se sont laissés porter par l'espoir de voir la Fed et la BCE freiner leur resserrement monétaire. La publication des chiffres de l'inflation notamment aux Etats-Unis les a confortés dans ce scénario, même si les discours des banquiers centraux mi-décembre ont quelque peu tempéré l'optimisme ambiant.

La Fed a relevé ses taux de 1,25% au cours du trimestre pour porter son taux directeur dans la fourchette 4,25% - 4,50%. Cette hausse des taux sur l'année constitue la remontée la plus rapide des taux d'intérêt depuis les années 1980 aux Etats-Unis. L'institution a relevé ses attentes pour le taux terminal à plus de 5% en 2023. Jerome Powell a rappelé que les risques restaient haussiers concernant les perspectives d'inflation. Un retour de l'inflation à la cible de 2% n'est prévu qu'après 2025 en raison notamment du marché du travail qui reste trop tendu et qui ne montre pas de signe de dégradation à ce stade.

De son côté, la BCE a acté un relèvement des taux directeurs de 125 points de base, pour porter le taux de dépôt à 2%. Christine Lagarde a précisé que plusieurs hausses rapides et significatives des taux directeurs étaient encore à prévoir. Parallèlement, la BCE a annoncé le début de la réduction de la taille de son bilan à partir de mars 2023 à hauteur de 15 milliards d'euros par mois jusqu'en juin 2023 puis son rythme sera ajusté par la suite. Le resserrement monétaire devrait se poursuivre dans les prochains mois puisque l'institution a significativement relevé ses prévisions d'inflation. En effet, cette dernière restera supérieure à la cible de 2% en 2025 et ce malgré le ralentissement économique marqué attendu ces prochains mois.

En Chine, le nombre de cas de Covid a explosé en fin d'année en raison de la levée des restrictions. Cet abandon de la politique « Zero Covid » devrait être favorable pour la croissance chinoise à moyen terme mais à court terme certains pays réinstaurent des mesures sanitaires pour les voyageurs en provenance de Chine.

Les entreprises européennes cotées ont jusqu'à présent bien résisté aux tensions inflationnistes et à la crise de l'énergie et parviennent dans l'ensemble à passer des hausses de prix pour préserver leurs marges.

L'indice français CAC 40 affiche sur le trimestre un score de +12,57% (dvd réinvestis), l'indice allemand DAX +14,93% (dvd réinvestis), l'indice européen Eurostoxx 50 +14,56% (dvd réinvestis), l'indice américain Dow Jones +16,01% (dvd réinvestis). Le Nikkei japonais clôture en hausse de +0,8% (dvd réinvestis). Les Pays émergents : MSCI EM : +9,7% (dvd réinvestis). Les matières premières ont augmenté de +1,18% tandis que le pétrole est en baisse de -2,33% (Brent en \$). Du côté obligataire, l'indice Corporate Euro est en baisse de -0,44% et le High Yield Euro en baisse de -1,67%.

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF n° GP 98031  
SA au capital de 278 900 € - RCS Paris B 419 439 377 - 7, Boulevard de la Madeleine 75001 PARIS  
Tél. : 01 42 68 19 94 – Fax : 01 45 50 14 05 Email : info@gaspalgestion.com  
TVA Intracommunautaire : FR 964 194 393 77



## **Le premier trimestre 2023 :**

Fortement orientées en hausse en janvier et en février, les places financières ont connu une forte volatilité au mois de mars 2023 en raison de la faillite de plusieurs banques régionales américaines dont SVB (la 16ème plus grande banque américaine, spécialisée dans les services aux start-ups de la Silicon Valley), puis le sauvetage forcé en un week-end de Crédit Suisse par UBS.

Les craintes de durcissement des politiques monétaires par les banques centrales pour maîtriser l'inflation, ainsi que les tensions géopolitiques persistantes notamment autour de Taïwan ont été reléguées au second plan.

La Fed a relevé deux fois ses taux de 0,25% au cours du trimestre pour porter son taux directeur dans la fourchette 4,75% - 5,00%. Elle a révisé ses prévisions de croissance en baisse (en 2023 à 0,4% et en 2024 à 1,2%) et ses projections d'inflation en hausse (à 3,6% pour 2023 et 2,6% pour 2024).

De son côté, la BCE a, comme annoncé en décembre, acté un relèvement des taux directeurs de 100 points de base, pour porter le taux de dépôt à 3%. Christine Lagarde a rappelé les deux objectifs de la BCE, la stabilité financière et la stabilité des prix, contraignant l'institution à être plus « data dependant » et donc à être plus flexible sur la vitesse du resserrement à venir de sa politique monétaire. La BCE prévoit une croissance du PIB pour 2023 à 1% (contre 0,5% attendu précédemment) et à 1.6% en 2024 et 2025. Selon elle, l'inflation sous-jacente devrait s'établir en moyenne à 4,6 % cette année avant de ralentir à 2,5% en 2024 et 2,2% en 2025.

La croissance chinoise a été vigoureuse au premier trimestre après la levée des restrictions sanitaires fin 2022.

Les résultats de l'exercice 2022 des entreprises européennes cotées se sont révélés de très bonne facture aidé par un bon pricing power et une demande qui demeure soutenue. Les prévisions pour 2023 dévoilées par les entreprises ont également positivement surpris les investisseurs.

L'indice français CAC 40 affiche sur le trimestre un score de +13,39% (dvd réinvestis), l'indice allemand DAX +12,25% (dvd réinvestis), l'indice européen Eurostoxx 50 +14,16% (dvd réinvestis), l'indice américain Dow Jones 0,93% (dvd réinvestis). Le Nikkei japonais clôture en baisse de -2,7% (dvd réinvestis). Les Pays émergents : MSCI EM : +8,53% (dvd réinvestis). Les matières premières et le pétrole sont respectivement en retrait de -6,47% et de -7,15% (Brent en \$). Du côté obligataire, l'indice Corporate Euro est en baisse de -0,06% et High Yield Euro en baisse de -0,37%.

## **Le deuxième trimestre 2023 :**

Les places financières ont été volatiles au cours du deuxième trimestre. D'abord orientées en hausse en avril, les places financières ont notamment été pénalisées en mai par les lenteurs des discussions quant au relèvement du plafond de la dette américaine car les premières discussions entre l'administration Biden et le président de la Chambre des représentants, Kevin McCarthy se sont soldées par un échec. A la fin du mois de mai, un accord a été trouvé et voté par les deux chambres : la suspension du plafond de la dette américaine a été ainsi repoussée in extremis jusqu'au 1er janvier 2025. En juin, les investisseurs ont notamment salué la résilience des indicateurs économiques malgré

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF n° GP 98031  
SA au capital de 278 900 € - RCS Paris B 419 439 377 - 7, Boulevard de la Madeleine 75001 PARIS  
Tél. : 01 42 68 19 94 – Fax : 01 45 50 14 05 Email : info@gaspalgestion.com  
TVA Intracommunautaire : FR 964 194 393 77



des politiques monétaires plus restrictives, et l'espoir de la mise en place de mesure de soutien à la croissance en Chine.

La Fed a relevé une fois ses taux de 0,25% au cours du trimestre pour porter son taux directeur dans la fourchette 5,00% - 5,25%. Plusieurs membres de la FED se sont prononcés favorablement pour poursuivre puis maintenir une politique monétaire restrictive, en raison des pressions inflationnistes persistantes.

De son côté, la BCE a relevé ses taux directeurs de 50 points de base sur le trimestre et a ainsi porté le taux de rémunération des dépôts à 3,50%. L'institution s'est montrée déterminée à poursuivre son cycle de resserrement monétaire pour ramener l'inflation à son objectif de 2% à moyen terme, même si cela se traduit par un ralentissement de la croissance de la Zone Euro. La présidente de la BCE, Christine Lagarde, a annoncé qu'il était très probable qu'une nouvelle hausse des taux intervienne dès le mois de juillet. La BCE a relevé ses prévisions d'inflation à 5,4% en 2023 (contre 5,3% anticipé en mars), de 3% en 2024 (contre 2,9% précédemment) et de 2,2% en 2025 (contre 2,1% précédemment).

Les publications des sociétés au titre du premier trimestre demeurent solides de part et d'autre de l'Atlantique. La demande a finalement plutôt bien résisté dans un environnement marqué par d'importantes hausse de prix. Les résultats des banques européennes se sont dans l'ensemble révélés meilleurs qu'attendus.

L'indice français CAC 40 affiche sur le trimestre un score de +3,54% (dvd réinvestis), l'indice allemand DAX +3,32% (dvd réinvestis), l'indice européen Eurostoxx 50 +3,71% (dvd réinvestis), l'indice américain Dow Jones +3,97% (dvd réinvestis). Le Nikkei japonais clôture en hausse de +18,54% (dvd réinvestis). Les Pays émergents : MSCI EM : +0,90% (dvd réinvestis). Les matières premières et le pétrole ont baissé respectivement de -3,82% et de -6,11% (Brent en \$). Du côté obligataire, l'indice Corporate Euro est en baisse de -0,11% et le High Yield Euro en baisse de -0,36%.

### **Politique de gestion**

Au 30/06/2023, l'OPCVM compte 61 lignes actions. Ses 5 principales lignes sont Hermès, Christian Dior, L'Oréal, ASML et Air Liquide. Elles représentent 25,3% de l'actif de celui-ci.

Nous privilégions toujours les sociétés disposant d'un solide « pricing power », élément essentiel dans le contexte inflationniste actuel. Nous avons ainsi renforcé nos positions sur les valeurs du secteur du luxe en initiant notamment une position sur Moncler. Nous avons maintenu notre exposition sur les valeurs du secteur pétrolier qui soignent le retour à l'actionnaire en versant d'importants dividendes et en lançant des plans massifs de rachats d'actions grâce au maintien du baril de pétrole à des prix élevés.

Nous avons également renforcé le secteur des télécoms, en augmentant notamment notre position sur Orange dont le niveau des investissements devrait progressivement diminuer et qui va bénéficier de la baisse de l'environnement concurrentiel en France.

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF n° GP 98031  
SA au capital de 278 900 € - RCS Paris B 419 439 377 - 7, Boulevard de la Madeleine 75001 PARIS  
Tél. : 01 42 68 19 94 – Fax : 01 45 50 14 05 Email : info@gaspalgestion.com  
TVA Intracommunautaire : FR 964 194 393 77



Nous avons initié une position sur GTT qui va bénéficier des belles perspectives du marché du GNL ainsi que sur Vivendi qui présente un intérêt spéculatif avec la présence au capital du groupe Bolloré qui détient un peu moins de 30% de la société. Nous avons également renforcé notre exposition à des sociétés offrant une forte visibilité sur la croissance à venir du dividende : ALD, Arkema, Cap Gemini, Euronext...

Nous avons initié une position sur Aveva avant l'annonce du rachat des minoritaires par Schneider Electric.

En raison de la faillite de plusieurs banques régionales américaines dont SVB (la 16ème plus grande banque américaine, spécialisée dans les services aux start-ups de la Silicon Valley), puis le sauvetage forcé en un week-end de Crédit Suisse par UBS en mars 2023, nous avons fortement réduit notre exposition au secteur bancaire en soldant nos positions sur BNP Paribas, CaixaBank, Crédit Agricole, Intesa et Société Générale. Nous avons également réduit nos positions sur les assureurs (Allianz et AXA).

Nous avons également pris des bénéfices sur le secteur de la santé. Nous avons soldé notre ligne sur Eurofins Scientific en raison d'un risque de dégradation temporaire des marges lié aux pressions sur les tarifs exercé par la Sécurité Sociale ainsi qu'au contexte inflationniste sur les coûts.

Nous avons également soldé notre exposition au secteur de l'immobilier au mois de septembre en anticipation de la poursuite de la remontée des taux.

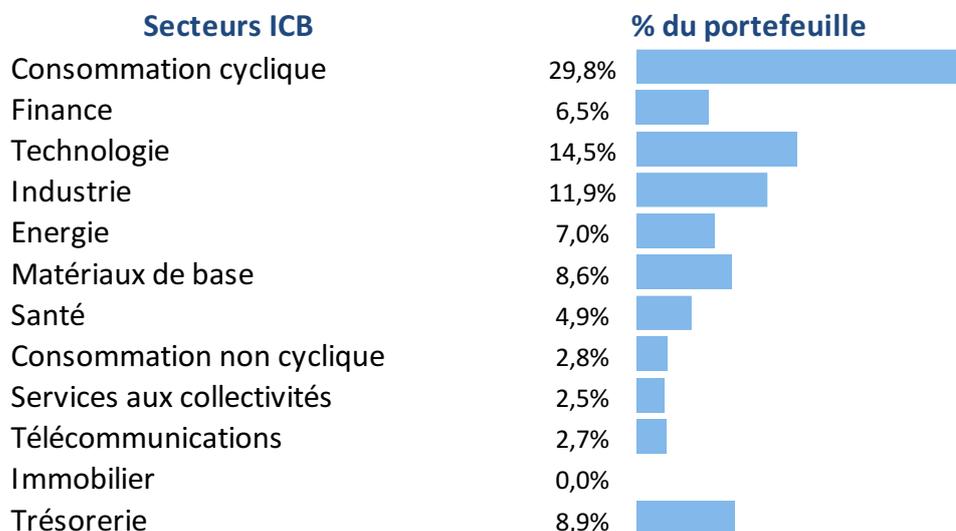
Nos principales expositions sectorielles sont : la consommation cyclique (avec le secteur du luxe), la technologie et l'industrie (avec le secteur de l'aéronautique défense). Nous demeurons à l'écart des valeurs trop endettées.

Au cours de l'exercice, la proportion d'actions a évolué entre 84% et 93%. Cette dernière s'élevait à 90.8% au 30/06/2023.

La part d'actifs investis en titres éligibles au PEA représente 87,02% de l'OPCVM au 30/06/2023.

Au 30/06/2023 la part actions du fonds se décompose de la façon suivante :

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF n° GP 98031  
SA au capital de 278 900 € - RCS Paris B 419 439 377 - 7, Boulevard de la Madeleine 75001 PARIS  
Tél. : 01 42 68 19 94 – Fax : 01 45 50 14 05 Email : [info@gaspalgestion.com](mailto:info@gaspalgestion.com)  
TVA Intracommunautaire : FR 964 194 393 77



#### Principaux mouvements sur l'exercice

##### Achat

ISIN	Type	Libellé	Montant
FR0000127771	ACTION	VIVENDI	1 425 244,70 €
FR0014000MR3	ACTION	EUROFINS	1 300 789,19 €
IT0004965148	ACTION	MONCLER	1 244 551,12 €
IE00BZ12WP82	ACTION	LINDE	1 203 644,95 €
FR0000125338	ACTION	CAP GEMINI	1 090 255,55 €

##### Vente

ISIN	Type	Libellé	Montant
FR0000120693	ACTION	PERNOD RICARD	2 524 336,88 €
FR0000120628	ACTION	AXA SA	2 088 350,08 €
FR0000120073	ACTION	AIR LIQUIDE	2 077 972,81 €
FR0000131104	ACTION	BNP PARIBAS	1 821 308,52 €
IT0000072618	ACTION	INTESA SANPAOLO	1 808 935,22 €

#### Liste des OPCVM gérés par la société de gestion

- Flexible Annuel
- Gaspal Convertibles
- Gaspal Court Terme
- Gaspal Croissance Dividendes
- Gaspal Euro Opportunités
- Gaspal Oblig 1-4

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF n° GP 98031  
 SA au capital de 278 900 € - RCS Paris B 419 439 377 - 7, Boulevard de la Madeleine 75001 PARIS  
 Tél. : 01 42 68 19 94 – Fax : 01 45 50 14 05 Email : info@gaspalgestion.com  
 TVA Intracommunautaire : FR 964 194 393 77



- Gaspal Patrimoine

## **Droit de vote**

S'agissant d'un FCP, aucun droit de vote n'est attaché aux parts, les décisions étant prises par la société de gestion ; une information sur les modalités de fonctionnement du FCP est faite aux porteurs, selon les cas, soit individuellement, soit par voie de presse, soit par le biais des documents périodiques ou par tout autre moyen conformément à l'Instruction de l'AMF.

## **Sélection des intermédiaires**

Les gérants travaillent avec les intermédiaires-négociateurs agréés dont la liste est déterminée par la direction de la société de Gestion. Ces négociateurs ont été choisis en raison de la qualité de leur back office (diligence dans l'exécution des ordres, fiabilité et éthique), de la qualité de la recherche de la part du front office et enfin des conditions tarifaires.

## **Répartition des commissions de mouvement**

Les commissions de mouvements sont réparties de la façon suivante :

- Les commissions de mouvement prélevées sur les actions :
  - société de gestion : néant
  - dépositaire :
    - Forfait de 20 € (France, Belgique et Pays-Bas)
    - Forfait de 40 € (Autres Pays)

Conformément à l'article 314-82 du règlement général de l'AMF, Gaspal Gestion n'est pas tenu d'élaborer le document intitulé « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation ».

## **Méthode de calcul du risque global**

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

## **Ratio d'engagement**

Néant

## **Règlements SFDR et Taxonomie**

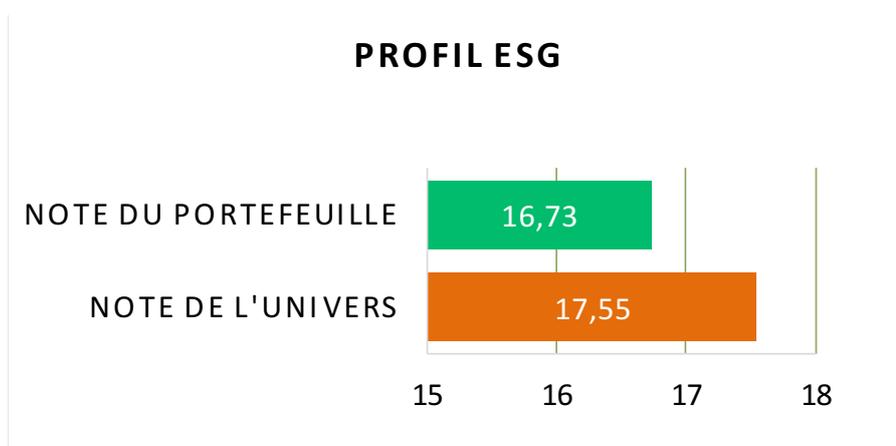
Depuis le 10/09/2021, le Fonds prend en compte les risques de durabilité et les caractéristiques ESG dans le cadre de sa procédure de sélection. A cet égard, le Fonds promeut des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement SFDR. Le fonds est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF n° GP 98031  
SA au capital de 278 900 € - RCS Paris B 419 439 377 - 7, Boulevard de la Madeleine 75001 PARIS  
Tél. : 01 42 68 19 94 – Fax : 01 45 50 14 05 Email : info@gaspalgestion.com  
TVA Intracommunautaire : FR 964 194 393 77



L'approche retenue est l'approche Best-In-Class (sélection ESG consistant à privilégier les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité). La construction du portefeuille a pour objectif que la note moyenne pondérée ESG du portefeuille soit meilleure que la note moyenne ESG de l'univers d'investissement initial après élimination d'au moins 20% des valeurs les moins bien notées. A cela s'ajoute un taux de couverture de notation extra-financière minimal de 90%. Nous utilisons principalement les notations extra-financières de Sustainalytics qui sont des mesures de risque extra-financier : plus la note est basse, moins l'entreprise est risquée d'un point de vue ESG.

Au 30 juin 2023, le ratio extra-financier ou note ESG du Fonds et son taux de couverture sont en adéquation avec le respect de l'article 8 SFDR :



*La note ESG est une mesure de risque. Plus la note est élevée, plus le portefeuille est considéré risqué d'un point de vue ESG.*

**Taux de couverture Note ESG du Portefeuille: 100,0%**

**Taux de couverture Note ESG de l'Univers: 99,5%**

En plus de la notation ESG, l'empreinte carbone du fonds est calculée chaque fin de mois et communiquée dans le reporting mensuel du Fonds. Au 30 juin 2023 celle-ci ressort à 123.15 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> (taux de couverture 86,3%). L'empreinte carbone représente les émissions de CO<sub>2</sub> d'une entreprise rapportées à son chiffre d'affaire. Ces émissions sont calculées comme le rapport des émissions de CO<sub>2</sub> ou équivalent (CO<sub>2</sub>e), publiées par les entreprises (Scope 1 et 2 uniquement), à leur chiffre d'affaires. Elles sont exprimées en tonnes de CO<sub>2</sub>e par million de dollars de chiffre d'affaires.

Le Fonds ne considère pas les principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. En effet, après évaluation et compte tenu des objectifs de gestion des fonds gérés, la société de gestion juge qu'il n'est pas pertinent de prendre en compte les principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité.

Bien que le Compartiment puisse investir dans des activités économiques durables sur le plan environnemental au sens du Règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 ("Règlement Taxonomie"), il n'a actuellement pas un objectif

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF n° GP 98031  
SA au capital de 278 900 € - RCS Paris B 419 439 377 - 7, Boulevard de la Madeleine 75001 PARIS  
Tél. : 01 42 68 19 94 – Fax : 01 45 50 14 05 Email : info@gaspalgestion.com  
TVA Intracommunautaire : FR 964 194 393 77



environnemental spécifique et ne s'engage pas à investir dans des investissements durables qui sont alignés sur les critères du Règlement Taxonomie.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation des changements climatiques, (ii) adaptation aux changements climatiques, (iii) utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines, (iv) transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et contrôle de la pollution, (vi) protection des écosystèmes sains.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe "do no significant harm" ou "DNSH" ou ne pas causer de préjudice important), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Dénomination du produit : GASPAL CROISSANCE DIVIDENDES

Identifiant d'entité juridique : 9695002COD93DGMC7M90

## Caractéristiques environnementales et /ou

### Sociales

#### Ce produit financier a – t- il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental : \_\_\_%

Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de % d'investissements durables

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF n° GP 98031  
SA au capital de 278 900 € - RCS Paris B 419 439 377 - 7, Boulevard de la Madeleine 75001 PARIS  
Tél. : 01 42 68 19 94 – Fax : 01 45 50 14 05 Email : info@gaspalgestion.com  
TVA Intracommunautaire : FR 964 194 393 77



La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie

Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il réalisera un minimum d'**investissements durables ayant un objectif social** : \_\_\_\_%

Il promeut des caractéristiques E/S, mais **ne réalisera pas d'investissements durables**

#### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

La note ESG moyenne pondérée du portefeuille a été en permanence supérieure, sur toute la période, à la note ESG moyenne de l'univers d'investissement initial après élimination de 20% des valeurs les moins bien notées (comprenant les valeurs exclues et la notation extra-financière).

#### Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Non applicable. Les indicateurs sont des notes, du portefeuille d'une part et d'un univers de comparaison d'autre part. La note du portefeuille doit être en permanence meilleure que la note de l'univers de comparaison. Il n'y a pas de calcul de performance sur ce plan-là.

#### ...et par rapport aux périodes précédentes ?

NA

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF n° GP 98031  
SA au capital de 278 900 € - RCS Paris B 419 439 377 - 7, Boulevard de la Madeleine 75001 PARIS  
Tél. : 01 42 68 19 94 – Fax : 01 45 50 14 05 Email : info@gaspalgestion.com  
TVA Intracommunautaire : FR 964 194 393 77



Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

**Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

L'objectif était que la note ESG du fonds soit en permanence meilleure que celle de son univers de comparaison après élimination de 20% des valeurs les moins bien notées .

**Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

NA

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.*

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

**Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?**

Les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité n'ont pas été prises en compte sur la période.

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF n° GP 98031  
 SA au capital de 278 900 € - RCS Paris B 419 439 377 - 7, Boulevard de la Madeleine 75001 PARIS  
 Tél. : 01 42 68 19 94 – Fax : 01 45 50 14 05 Email : info@gaspalgestion.com  
 TVA Intracommunautaire : FR 964 194 393 77



La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

**Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?**

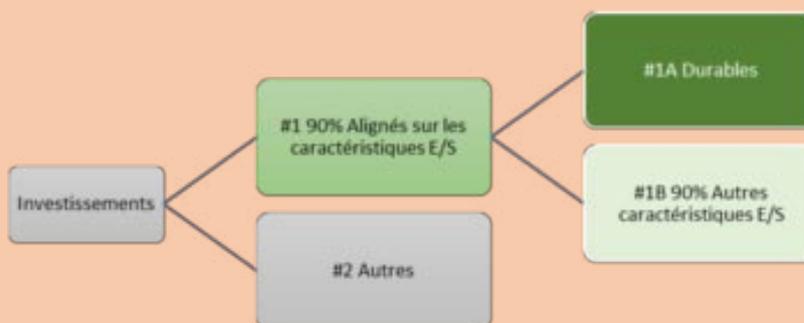
Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
ACTION VIVENDI (FR0000127771)	Holding	1,49%	France
ACTION EUROFINS (FR0014000MR3)	Santé	1,36%	France
ACTION MONCLER (IT0004965148)	Luxe	1,30%	Italie
ACTION LINDE (IE00BZ12WP82)	Chimie	1,25%	Irlande
ACTION CAP GEMINI (FR0000125338)	SSII / Logiciels	1,14%	France

**Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?**

0%

- **Quelle était l'allocation des actifs ?**

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans les actifs spécifiques



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF n° GP 98031  
 SA au capital de 278 900 € - RCS Paris B 419 439 377 - 7, Boulevard de la Madeleine 75001 PARIS  
 Tél. : 01 42 68 19 94 – Fax : 01 45 50 14 05 Email : info@gaspalgestion.com  
 TVA Intracommunautaire : FR 964 194 393 77

investissements durables.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;

- **des dépenses d'investissement** (capex) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- **des dépenses d'exploitation** (Opex) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

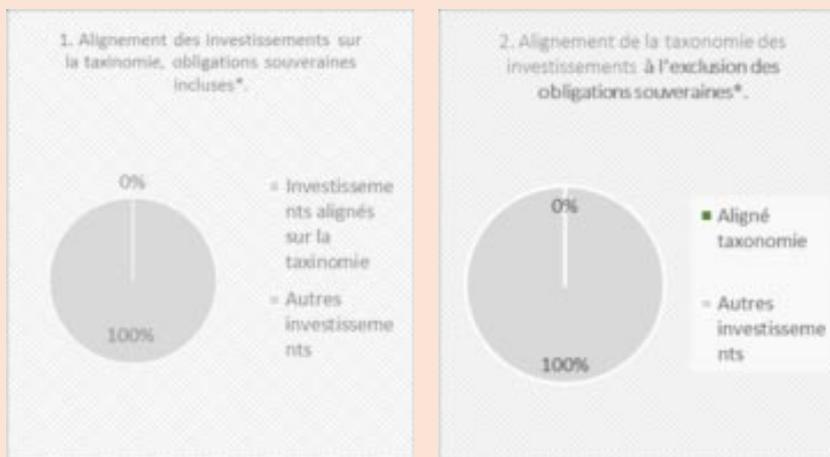
### o Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les investissements ont été réalisés dans les secteurs économiques suivants : Agroalimentaire, Automobile & Equipementiers, Banque / Assurance, Biens de consommation, Chimie, Energie, Holding, Hôtels & Loisirs, Industrie, Luxe, Médias, Santé, Services Divers, Services Financiers, SSII / Logiciels, Télécom, Transport.

### Dans quelle mesure minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

0%

*Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines*



*\*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines*

### Quelle était la part des investissements dans les activités transitoires et habilitantes ?

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF n° GP 98031  
SA au capital de 278 900 € - RCS Paris B 419 439 377 - 7, Boulevard de la Madeleine 75001 PARIS  
Tél. : 01 42 68 19 94 – Fax : 01 45 50 14 05 Email : info@gaspalgestion.com  
TVA Intracommunautaire : FR 964 194 393 77



0%

**Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

0%

**Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxonomie de l'UE ?**

0%

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solution

**Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?**

0%

**Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait il des garanties environnementales ou sociales minimales ?**

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'ils promeuvent

**Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

La note moyenne pondérée du portefeuille a été en permanence supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement, retraité des 20% des valeurs les moins bien notés de leur secteur d'activité

**Quelle a été la performance de ce produit par rapport à l'indice de référence durable ?**

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF n° GP 98031  
SA au capital de 278 900 € - RCS Paris B 419 439 377 - 7, Boulevard de la Madeleine 75001 PARIS  
Tél. : 01 42 68 19 94 – Fax : 01 45 50 14 05 Email : info@gaspalgestion.com  
TVA Intracommunautaire : FR 964 194 393 77



- **En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?**

Il n'existe pas d'indice spécifique. Il s'agit d'une approche en amélioration de note, la performance extra financière du fonds est donc comparée à celle de son univers d'investissement retraité des 20% les moins bien notées de leur secteur d'activité.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?**

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

#### **Securities Financing Transaction Regulation (règlement relatif aux opérations de financement sur titres) (« SFTR »)**

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres ou de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

#### **Rapport sur les frais d'intermédiation**

Le seuil des frais d'intermédiation étant inférieur à 500 000 €, il n'y a pas eu de rapport sur les frais d'intermédiation établi.

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF n° GP 98031  
SA au capital de 278 900 € - RCS Paris B 419 439 377 - 7, Boulevard de la Madeleine 75001 PARIS  
Tél. : 01 42 68 19 94 – Fax : 01 45 50 14 05 Email : info@gaspalgestion.com  
TVA Intracommunautaire : FR 964 194 393 77



### **Politique de rémunération**

La politique de rémunération mise en place au sein de GASPAL GESTION au cours de l'année 2022-2023 est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la "Directive UCITS V").

La politique de rémunération a été adoptée par le Conseil d'administration de GASPAL GESTION dans l'exercice de sa mission de surveillance, lequel adopte et réexamine au moins une fois par an les principes généraux de la politique de rémunération et est responsable de leur mise en œuvre et la supervise.

Cette politique, portant sur les structures et les pratiques de rémunération du gestionnaire a notamment pour but :

- de promouvoir une gestion saine et efficace des risques, et ne pas encourager une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, l'horizon de placement, le règlement ou les documents constitutifs des OPCVM et des mandats que la société de gestion gère ;
- d'aligner les intérêts des investisseurs, de la société de gestion et des collaborateurs en accordant une attention particulière au « personnel identifié » ; et
- de réduire les conflits d'intérêts potentiels entre les collaborateurs et les investisseurs.

La politique de rémunération de GASPAL GESTION est consultable sur notre site internet et sur simple demande : il suffit d'en faire la demande à [info@gaspalgestion.com](mailto:info@gaspalgestion.com) ou en écrivant à GASPAL GESTION - 7 boulevard de la Madeleine - 75001 Paris.

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF n° GP 98031  
SA au capital de 278 900 € - RCS Paris B 419 439 377 - 7, Boulevard de la Madeleine 75001 PARIS  
Tél. : 01 42 68 19 94 – Fax : 01 45 50 14 05 Email : [info@gaspalgestion.com](mailto:info@gaspalgestion.com)  
TVA Intracommunautaire : FR 964 194 393 77

# rapport du commissaire aux comptes







**comptes**  
annuels

# BILANactif

	30.06.2023	30.06.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Immobilisations nettes</b>	-	-
<b>Dépôts</b>	-	-
<b>Instruments financiers</b>	<b>83 785 929,81</b>	<b>85 954 362,61</b>
• <b>ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	75 543 350,75	81 044 332,54
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS</b>		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	8 242 579,06	4 905 517,19
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	4 512,88
Autres organismes non européens	-	-
• <b>OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES</b>		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• <b>CONTRATS FINANCIERS</b>		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• <b>AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	-	-
<b>Créances</b>	<b>19 834 193,43</b>	<b>40 568,66</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	19 834 193,43	40 568,66
<b>Comptes financiers</b>	<b>1 231 866,19</b>	<b>1 422 220,30</b>
Liquidités	1 231 866,19	1 422 220,30
<b>Autres actifs</b>	-	-
<b>Total de l'actif</b>	<b>104 851 989,43</b>	<b>87 417 151,57</b>

# BILAN passif

	30.06.2023	30.06.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Capitaux propres</b>		
• Capital	100 999 978,23	77 162 916,23
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	11 933,88
• Report à nouveau	5,37	1,83
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 194 716,15	8 667 433,82
• Résultat de l'exercice	1 461 988,01	1 489 994,38
<b>Total des capitaux propres</b> <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	<b>103 656 687,76</b>	<b>87 332 280,14</b>
<b>Instruments financiers</b>	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
<b>Dettes</b>	<b>1 195 301,67</b>	<b>84 871,43</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	1 195 301,67	84 871,43
<b>Comptes financiers</b>	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
<b>Total du passif</b>	<b>104 851 989,43</b>	<b>87 417 151,57</b>

# HORS-bilan

30.06.2023

30.06.2022

Devise	EUR	EUR
<b>Opérations de couverture</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
<b>Autres opérations</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

# COMPTE de résultat

	30.06.2023	30.06.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Produits sur opérations financières</b>		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	2 547 545,77	2 607 533,24
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
<b>Total (I)</b>	<b>2 547 545,77</b>	<b>2 607 533,24</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-2 144,51	-12 525,27
• Autres charges financières	-	-
<b>Total (II)</b>	<b>-2 144,51</b>	<b>-12 525,27</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	<b>2 545 401,26</b>	<b>2 595 007,97</b>
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-1 098 322,01	-1 149 850,03
<b>Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)</b>	<b>1 447 079,25</b>	<b>1 445 157,94</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	14 908,76	44 836,44
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
<b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :</b>	<b>1 461 988,01</b>	<b>1 489 994,38</b>

# 1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

## Règles d'évaluation des actifs

### 1) Portefeuille titres

Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais inclus et les sorties à leur prix de cession frais inclus.

#### A) Les valeurs françaises

- du comptant, système règlement différé : Sur la base du dernier cours.
- du marché libre O.T.C. : Sur la base du dernier cours connu.

#### B) Les valeurs étrangères

- Cotées et déposées à Paris : Sur la base du dernier cours.
- Non cotées et non déposées à Paris Sur la base du dernier cours connu.

Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées, sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.

#### C) Les Obligations

Sont valorisées sur la base du dernier cours connu.

#### D) Les O.P.C.V.M.

Ils sont valorisés au dernier prix de rachat ou à la dernière valeur liquidative connue.

#### E) Les titres de créances négociables

- Au prix du marché pour ceux qui font l'objet de transactions significatives ;
- Par application d'un taux de référence majoré ou minoré le cas échéant d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur pour les autres :
  - Durée supérieure à 3 mois inférieure ou égale à 1 an EURIBOR ;
  - Durée supérieure à 1 an - courbes de swap référencées sous Bloomberg.
- De façon linéaire pour ceux d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois :
  - Le jour de l'acquisition ;
  - Le jour de la valorisation (en figeant le dernier taux retenu jusqu'au remboursement final), sauf sensibilité particulière nécessitant une valorisation au prix de marché.

### 2) Opérations à terme fermes et conditionnelles

#### A) Les opérations sur les marchés à terme fermes

Sur la base du cours de clôture.

#### B) Les opérations sur les marchés à terme conditionnelles

Sur la base du dernier cours.

#### C) Les swaps

Sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence majoré ou minoré le cas échéant d'une marge :

- Durée supérieure à 3 mois inférieure ou égale à 1 an EURIBOR ;
- Durée supérieure à 1 an : courbes de swap référencées sous Bloomberg.
- De façon linéaire pour ceux d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois :
  - Le jour de l'acquisition ;
  - Le jour de la valorisation (en figeant le dernier taux retenu jusqu'au remboursement final), sauf sensibilité particulière nécessitant une valorisation au prix de marché.



D) Les changes à terme

Ils sont valorisés au cours des devises au jour de l'évaluation en tenant compte de l'amortissement du report/déport sur les périodes inférieures à 3 mois.

**Méthode de comptabilisation**

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode des produits encaissés.

Les revenus du week- end ne sont pas comptabilisés par avance.

**Frais de fonctionnement et de gestion**

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- Des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- Une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter au Document d'Informations Clés pour l'Investisseur.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière	Actif net	<b>Parts IC</b> : 1,495 % TTC maximum <b>Parts IV</b> : 1,00 % TTC maximum <b>Parts RD</b> : 2,20 % TTC maximum <b>Parts RC</b> : 2,20 % TTC maximum
Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	0,10 % TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	0,5 % TTC maximum
La société de gestion est autorisée à percevoir des commissions de mouvement Actions : - Dépositaire (100 %) - Société de gestion : néant	Prélèvement sur chaque transaction	France-Belgique-Pays-Bas : 20 € TTC  Autres pays : 40 € TTC
<b>Obligations et obligations convertibles</b> <u>De maturité inférieure à 2 ans :</u> - France : Société de gestion (80 %) - Dépositaire (20 %) - Etranger : Société de gestion (80 %) - Dépositaire (20 %) <u>De maturité supérieure à 2 ans :</u> - France : Société de gestion (80 %) - Dépositaire (20 %) - Etranger : Société de gestion (80 %) - Dépositaire (20 %)	Prélèvement sur chaque transaction	<b>Obligations</b> <u>De maturité inférieure à 2 ans :</u> - France : Commission fixe max de 15 € TTC - Etranger : Commission fixe max de 30 € TTC <u>De maturité supérieure à 2 ans :</u> - France : Commission fixe max de 25 € TTC - Etranger : Commission fixe max de 55 € TTC
<b>Titres de créances négociables</b> Dépositaire 100 %	Prélèvement sur chaque transaction	<b>Titres de créances négociables</b> - France : Commission fixe max de 25 € TTC - Etranger : Commission fixe max de 45 € TTC
<b>MARCHES A TERME-MONEP :</b> Société de gestion (80 %) - Dépositaire (20 %)	Prélèvement sur chaque transaction	Options : 0,384 % TTC maximum Futures : 2,88 € TTC maximum

# parts

<b>OPC</b> Dépositaire 100%	Prélèvement sur chaque transaction	<b>OPCVM</b> - France : Commission fixe max de 18 € TTC - Etranger : Commission fixe max de 48 € TTC
Commission de surperformance	Actif net	<b>Parts IV</b> 15 % TTC maximum de la performance annuelle du FCP au-delà de la performance de l'indice EUROSTOXX50 dividendes réinvestis, si la performance est positive et dans le respect du principe du « High Water Mark » exposé ci-après, à compter de la date de 1 <sup>ère</sup> valorisation de la part, sur une période d'observation de 5 ans à compter du 01/07/2022

Seuls les frais mentionnés ci-dessous peuvent être hors champ des 5 blocs de frais évoqués ci-dessus :

- Les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du d) du 3° du II de l'article L.621-5-3 du code monétaire et financier ;
- Les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPCVM) exceptionnels et non récurrents ;
- Les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances ou d'une procédure pour faire valoir un droit.

L'information relative à ces frais est décrite en outre ex post dans le rapport annuel de l'OPCVM.

L'OPCVM sera susceptible de ne pas informer ses porteurs de parts de manière particulière, ni de leur offrir la possibilité d'obtenir le rachat de leurs parts sans frais en cas de majoration des frais administratifs externes à la société de gestion qui serait égale ou inférieure à 10 points de base par année civile.

#### Devise de comptabilité

La devise de comptabilité est l'Euro.

#### Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

#### Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

#### Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

#### Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

#### Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

FCP de capitalisation (parts IC, parts IV, parts RC) et/ou de distribution (parts RD). La société de gestion se réserve la possibilité de verser des acomptes sur ces revenus aux porteurs de parts D.



# 2 évolutionactif net

Devise	30.06.2023	30.06.2022
	EUR	EUR
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>87 332 280,14</b>	<b>99 374 215,01</b>
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	4 293 750,01	8 943 600,40
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-5 851 464,65	-11 918 476,90
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	6 779 013,53	9 818 208,62
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-5 629 326,57	-1 565 250,87
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-2 449,49	-2 674,65
Différences de change	-60 865,99	323 926,83
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	15 349 967,49	-19 085 293,97
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	20 050 500,05	4 700 532,56
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	4 700 532,56	23 785 826,53
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-	-
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-1 295,96	-1 132,27
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 447 079,25	1 445 157,94
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>103 656 687,76</b>	<b>87 332 280,14</b>

# 3 compléments d'information

## 3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

### 3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

### 3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

### 3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
<b>Opérations de couverture</b>				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
<b>Autres opérations</b>				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	1 231 866,19
<b>Passif</b>				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1 231 866,19	-	-	-	-
<b>Passif</b>					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

**3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan**

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	CHF	-	Autres devises
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	4 098 564,18	2 327 212,74	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	1 025 174,30	575 537,85	-	-
Comptes financiers	1 117 282,60	21 911,41	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
<b>Passif</b>				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	1 099 908,34	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

**3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature**

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

<b>Créances</b>	<b>19 834 193,43</b>
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Ventes reglements differes	18 680 974,15
Achats reglements differes	1 099 908,34
Coupons a recevoir	53 310,94
-	-
-	-
Autres opérations	-
<b>Dettes</b>	<b>1 195 301,67</b>
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Ventes reglements differes	1 099 908,34
Frais provisionnes	95 393,33
Somme a payer	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

**3.6. Capitaux propres**

Catégorie de part émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
PARTS IC / FR0010602540	7 408	2 380 151,76	14 075,7541	4 450 135,05
PART IV / FR0013263142	8 753	1 583 469,45	4 099,9558	697 283,26
PARTS RD / FR0010607945	-	-	47	10 139,78
PART RC / FR0012739845	1 800	330 128,80	4 036,3489	693 906,56
Commission de souscription / rachat par catégorie de part :		Montant		Montant
PARTS IC / FR0010602540		-		-
PART IV / FR0013263142		-		-
PARTS RD / FR0010607945		-		-
PART RC / FR0012739845		-		-
Rétrocessions par catégorie de part :		Montant		Montant
PARTS IC / FR0010602540		-		-
PART IV / FR0013263142		-		-
PARTS RD / FR0010607945		-		-
PART RC / FR0012739845		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie de part :		Montant		Montant
PARTS IC / FR0010602540		-		-
PART IV / FR0013263142		-		-
PARTS RD / FR0010607945		-		-
PART RC / FR0012739845		-		-

**3.7. Frais de gestion**

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
---	---

Catégorie de part :	
---------------------	--

PARTS IC / FR0010602540	1,50
-------------------------	------

PART IV / FR0013263142	1,00
------------------------	------

PARTS RD / FR0010607945	2,20
-------------------------	------

PART RC / FR0012739845	2,20
------------------------	------

Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	Montant
--	---------

Catégorie de part :	
---------------------	--

PARTS IC / FR0010602540	-
-------------------------	---

PART IV / FR0013263142	1,20
------------------------	------

PARTS RD / FR0010607945	-
-------------------------	---

PART RC / FR0012739845	-
------------------------	---

Rétrocession de frais de gestion :	
------------------------------------	--

- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
--	---

- Ventilation par Opc "cible" :	
---------------------------------	--

- Opc 1	-
---------	---

- Opc 2	-
---------	---

- Opc 3	-
---------	---

- Opc 4	-
---------	---

**3.8. Engagements reçus et donnés**

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....néant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés .....néant

**3.9. Autres informations**

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc 8 237 987,57

- autres instruments financiers -

**3.10. Tableau d'affectation du résultat** *(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Catégorie de part	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	30.06.2023	30.06.2022
<b>Affectation du résultat</b>	EUR	EUR
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	5,37	1,83
Résultat	1 461 988,01	1 489 994,38
<b>Total</b>	<b>1 461 993,38</b>	<b>1 489 996,21</b>

PARTS IC / FR0010602540	30.06.2023	30.06.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	268 160,82	294 754,77
<b>Total</b>	<b>268 160,82</b>	<b>294 754,77</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

PART IV / FR0013263142	30.06.2023	30.06.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	1 187 048,44	1 186 608,99
<b>Total</b>	<b>1 187 048,44</b>	<b>1 186 608,99</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

PARTS RD / FR0010607945	30.06.2023	30.06.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	1 307,96	1 346,72
Report à nouveau de l'exercice	4,97	5,57
Capitalisation	-	-
<b>Total</b>	<b>1 312,93</b>	<b>1 352,29</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	1 199,96	1 246,96
Distribution unitaire	1,09	1,08
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

PART RC / FR0012739845	30.06.2023	30.06.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	5 471,19	7 280,16
<b>Total</b>	<b>5 471,19</b>	<b>7 280,16</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

**3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes***(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	30.06.2023	30.06.2022
<b>Affectation des plus et moins-values nettes</b>	EUR	EUR
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	11 933,88
Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 194 716,15	8 667 433,82
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>1 194 716,15</b>	<b>8 679 367,70</b>

PARTS IC / FR0010602540	30.06.2023	30.06.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	282 865,08	2 229 517,52
<b>Total</b>	<b>282 865,08</b>	<b>2 229 517,52</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

PART IV / FR0013263142	30.06.2023	30.06.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	894 285,62	6 267 852,96
<b>Total</b>	<b>894 285,62</b>	<b>6 267 852,96</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

PARTS RD / FR0010607945	30.06.2023	30.06.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	3 357,77	26 686,69
<b>Total</b>	<b>3 357,77</b>	<b>26 686,69</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

PART RC / FR0012739845	30.06.2023	30.06.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	14 207,68	143 376,89
<b>Total</b>	<b>14 207,68</b>	<b>143 376,89</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

**3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices**

Date de création du Fonds : 9 mai 2008

Devise					
EUR	<b>30.06.2023</b>	30.06.2022	30.06.2021	30.06.2020	28.06.2019
<b>Actif net</b>	<b>103 656 687,76</b>	87 332 280,14	99 374 215,01	82 950 787,19	90 455 946,63

PARTS IC / FR0010602540	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	<b>30.06.2023</b>	30.06.2022	30.06.2021	30.06.2020	28.06.2019
<b>Nombre de parts en circulation</b>	<b>76 474,1546</b>	83 141,9087	97 987,5733	106 500,5583	109 173,8113
<b>Valeur liquidative</b>	<b>324,26</b>	269,64	300,79	244,96	264,41
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)*</b>	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire*</b>	<b>7,20</b>	30,36	14,59	-27,25	-8,07

\* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

PART IV / FR0013263142	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	<b>30.06.2023</b>	30.06.2022	30.06.2021	30.06.2020	28.06.2019
<b>Nombre de parts en circulation</b>	<b>402 195,8908</b>	397 542,8466	383 271,2125	385 143,843	391 920,1187
<b>Valeur liquidative</b>	<b>192,14</b>	159,00	176,50	143,02	153,60
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)*</b>	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire*</b>	<b>5,17</b>	18,75	9,31	-15,14	-3,94

\* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

## GASPAL CROISSANCE DIVIDENDES

PARTS RD / FR0010607945	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	<b>30.06.2023</b>	30.06.2022	30.06.2021	30.06.2020	28.06.2019
<b>Nombre de parts en circulation</b>	<b>1 199,96</b>	1 246,96	2 139,96	1 320,96	1 388,96
<b>Valeur liquidative</b>	<b>254,61</b>	214,21	241,29	197,89	217,75
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)*</b>	<b>1,09</b>	1,08	0,67	-	2,65
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire*</b>	<b>2,79</b>	21,40	9,57	-23,54	-10,88

\* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

PART RC / FR0012739845	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	<b>30.06.2023</b>	30.06.2022	30.06.2021	30.06.2020	28.06.2019
<b>Nombre de parts en circulation</b>	<b>6 423,8419</b>	8 660,1908	9 318,8397	9 927,4113	6 529,6435
<b>Valeur liquidative</b>	<b>198,00</b>	165,81	186,27	152,77	166,08
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)*</b>	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire*</b>	<b>3,06</b>	17,39	7,90	-18,16	-6,23

\* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

# 4 inventaire au 30.06.2023

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
FR0000120404	ACCOR SA	PROPRE	25 853,00	879 519,06	EUR	0,85
FR0010340141	ADP	PROPRE	9 932,00	1 306 058,00	EUR	1,26
FR0000120073	AIR LIQUIDE	PROPRE	1 133,00	186 038,60	EUR	0,18
FR0000053951	AIR LIQUIDE PRIME FIDELITE	PROPRE	20 557,00	3 375 459,40	EUR	3,26
FR0013258662	ALD SA	PROPRE	108 513,00	1 063 969,97	EUR	1,03
DE0008404005	ALLIANZ SE-NOM	PROPRE	4 680,00	997 776,00	EUR	0,96
ES0109067019	AMADEUS IT GROUP SA	PROPRE	11 563,00	805 941,10	EUR	0,78
FR0010313833	ARKEMA	PROPRE	4 360,00	376 268,00	EUR	0,36
NL0010273215	ASML HOLDING N.V.	PROPRE	5 483,00	3 635 229,00	EUR	3,51
FR0000051732	ATOS SE	PROPRE	12 435,00	162 649,80	EUR	0,16
FR0000120628	AXA SA	PROPRE	54 792,00	1 480 753,80	EUR	1,43
FR0013280286	BIOMERIEUX SA	PROPRE	4 866,00	467 719,92	EUR	0,45
FR0000125338	CAP GEMINI SE	PROPRE	13 530,00	2 348 131,50	EUR	2,27
FR0000130403	CHRISTIAN DIOR SE	PROPRE	4 686,00	3 809 718,00	EUR	3,68
FR001400AJ45	CIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN SA	PROPRE	20 281,00	548 803,86	EUR	0,53
FR0010667147	COFACE	PROPRE	30 302,00	382 411,24	EUR	0,37
FR0000120644	DANONE SA	PROPRE	13 697,00	768 949,58	EUR	0,74
FR0014004L86	DASSAULT AVIATION SA	PROPRE	4 073,00	746 988,20	EUR	0,72
FR0014003TT8	DASSAULT SYSTEMES SE	PROPRE	51 427,00	2 089 221,88	EUR	2,02
DE0005810055	DEUTSCHE BOERSE AG	PROPRE	4 100,00	693 310,00	EUR	0,67
FR0012435121	ELIS SA	PROPRE	24 049,00	428 072,20	EUR	0,41
FR0010208488	ENGIE SA	PROPRE	27 256,00	415 054,37	EUR	0,40
IT0003132476	ENI SPA	PROPRE	134 597,00	1 774 257,65	EUR	1,71
FR0000121667	ESSILOR LUXOTTICA SA	PROPRE	7 695,00	1 328 157,00	EUR	1,28
FR0014008VX5	EUROAPI	PROPRE	630,00	6 611,85	EUR	0,01

## GASPAL CROISSANCE DIVIDENDES

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
NL0006294274	EURONEXT	PROPRE	11 078,00	690 159,40	EUR	0,67
FR0011726835	GAZTRANSPORT ET TECHNIGAZ	PROPRE	8 032,00	748 984,00	EUR	0,72
FR0000052292	HERMES INTERNATIONAL	PROPRE	3 115,00	6 198 850,00	EUR	5,98
ES0144580Y14	IBERDROLA SA	PROPRE	67 401,00	805 441,95	EUR	0,78
FR0013451333	LA FRANCAISE DES JEUX SA	PROPRE	19 928,00	718 205,12	EUR	0,69
IE000S9YS762	LINDE PLC	PROPRE	9 130,00	3 189 056,28	USD	3,08
FR0011149590	L'OREAL PRIME 2013	PROPRE	8 500,00	3 630 350,00	EUR	3,50
FR0000120321	LOREAL SA	PROPRE	378,00	161 443,80	EUR	0,16
FR0000121014	LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	PROPRE	3 475,00	2 998 925,00	EUR	2,89
IT0004965148	MONCLER SPA	PROPRE	23 135,00	1 465 370,90	EUR	1,41
CH0038863350	NESTLE SA	PROPRE	6 854,00	755 586,70	CHF	0,73
CH0012005267	NOVARTIS AG-NOM	PROPRE	10 415,00	960 350,39	CHF	0,93
FR0000133308	ORANGE	PROPRE	206 299,00	2 207 811,90	EUR	2,13
FR0000120693	PERNOD RICARD	PROPRE	3 949,00	799 277,60	EUR	0,77
FR0000064784	PEUGEOT INVEST SA	PROPRE	8 192,00	837 222,40	EUR	0,81
FR0000130577	PUBLICIS GROUPE	PROPRE	5 451,00	400 648,50	EUR	0,39
CH0012032048	ROCHE HOLDING LTD	PROPRE	1 202,00	336 813,69	CHF	0,32
FR0013269123	RUBIS SCA	PROPRE	15 491,00	344 519,84	EUR	0,33
FR0000073272	SAFRAN	PROPRE	10 629,00	1 524 836,34	EUR	1,47
FR0000120578	SANOFI	PROPRE	10 012,00	983 178,40	EUR	0,95
DE0007164600	SAP SE	PROPRE	20 059,00	2 510 183,26	EUR	2,42
FR0000121972	SCHNEIDER ELECTRIC SA	PROPRE	9 425,00	1 568 885,50	EUR	1,51
AN8068571086	SLB	PROPRE	20 201,00	909 507,90	USD	0,88
FR0000050809	SOPRA STERIA GROUP SA	PROPRE	2 428,00	443 838,40	EUR	0,43
FR0012757854	SPIE SA	PROPRE	15 471,00	457 941,60	EUR	0,44
NL00150001Q9	STELLANTIS NV	PROPRE	71 642,00	1 152 003,36	EUR	1,11
FR0000051807	TELEPERFORMANCE SE	PROPRE	5 387,00	826 635,15	EUR	0,80
FR0000121329	THALES SA	PROPRE	12 742,00	1 748 202,40	EUR	1,69
CH0012255151	THE SWATCH GROUP	PROPRE	1 026,00	274 461,96	CHF	0,26
FR0000120271	TOTAL ENERGIES SE	PROPRE	45 241,00	2 377 414,55	EUR	2,29

## GASPAL CROISSANCE DIVIDENDES

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0000124141	VEOLIA ENVIRONNEMENT	PROPRE	29 555,00	855 617,25	EUR	0,83
FR0000125486	VINCI SA	PROPRE	11 615,00	1 235 603,70	EUR	1,19
FR0000127771	VIVENDI	PROPRE	124 255,00	1 044 487,53	EUR	1,01
FR0000121204	WENDEL ACT	PROPRE	3 239,00	304 466,00	EUR	0,29
<b>Total Action</b>				<b>75 543 350,75</b>		<b>72,88</b>
<b>O.P.C.V.M.</b>						
FR0007082409	GASPAL COURT TERME C	PROPRE	60 796,9562	8 237 987,57	EUR	7,95
FR0000009987	UNION +	PROPRE	0,024	4 591,49	EUR	0,00
<b>Total O.P.C.V.M.</b>				<b>8 242 579,06</b>		<b>7,95</b>
<b>Total Valeurs mobilières</b>				<b>83 785 929,81</b>		<b>80,83</b>
<b>Liquidités</b>						
<b>BANQUE OU ATTENTE</b>						
	ACH REGL DIFF DEV	PROPRE	1 099 908,34	1 099 908,34	EUR	1,06
	BANQUE CHF CIC	PROPRE	21 386,63	21 911,41	CHF	0,02
	BANQUE EUR CIC	PROPRE	92 672,18	92 672,18	EUR	0,09
	BANQUE USD CIC	PROPRE	1 218 955,32	1 117 282,60	USD	1,08
	VTE DIFF TITRES CHF	PROPRE	561 753,72	575 537,85	CHF	0,56
	VTE DIFF TITRES EUR	PROPRE	17 091 811,04	17 091 811,04	EUR	16,49
	VTE DIFF TITRES USD	PROPRE	1 105 865,16	1 013 625,26	USD	0,98
	VTE REGL DIFF DEV	PROPRE	-1 200 000,00	-1 099 908,34	USD	-1,06
<b>Total BANQUE OU ATTENTE</b>				<b>19 912 840,34</b>		<b>19,21</b>
<b>FRAIS DE GESTION</b>						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-95 389,36	-95 389,36	EUR	-0,09
	PRN-1COMVARIABLEACQU	PROPRE	-3,97	-3,97	EUR	-0,00
<b>Total FRAIS DE GESTION</b>				<b>-95 393,33</b>		<b>-0,09</b>
<b>Total Liquidités</b>				<b>19 817 447,01</b>		<b>19,12</b>
<b>Coupons</b>						
<b>Action</b>						
AN8068571086	SLB	ACHLIG	50 400,00	11 549,04	USD	0,01
FR0000120271	TOTAL ENERGIES	ACHLIG	56 435,00	41 761,90	EUR	0,04
<b>Total Action</b>				<b>53 310,94</b>		<b>0,05</b>
<b>Total Coupons</b>				<b>53 310,94</b>		<b>0,05</b>
<b>Total GASPAL CROISSANCE DIVIDENDES</b>				<b>103 656 687,76</b>		<b>100,00</b>